



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2025/2026

### PROCÈS-VERBAL N°55

---

#### Réunion du mardi 21 avril 2026

---

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

#### Matches non joués/reportés/arrêtés du 25/26 avril 2026

Les rencontres non jouées/reportées/arrêtées le week-end des 25/26 avril 2026 seront programmées automatiquement le week-end des 02/03 mai 2026 si le calendrier des équipes le permet.

#### COUPE DE FRANCE 2026 / 2027

##### 1<sup>er</sup> tour.

En cas de terrain indisponible, la rencontre est inversée.

##### **5561146 NICOLAITE DE CHAILLOT 1 / JOUY EN JOSAS US 1 du 03/05/2026.**

Demande de NICOLAITE DE CHAILLOT pour décaler le coup d'envoi du match à 15h00.  
Accord de la Commission (délai de prévenance suffisant et changement horaire mineur).

##### **55611081 FRANCONVILLE FC 1 / VINSKY FCM 1 du 03/05/2026.**

Demande de report de FRANCONVILLE FC au 13/05/2026 (motif : vacances scolaires).  
La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient ce match le 03 mai 2026 – le motif n'étant pas recevable.

**55611174 VOLTAIRE CHATENAY MALABRY 1 / AUBERGENVILLE FC 1 du 03/05/2026**

Demande de VOLTAIRE CHATENAY MALABRY pour avancer le match au samedi 02/05/2026 à 19h30.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'AUBERGENVILLE FC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

**55611131 MACCABI PARIS METRO 1 / LIMEIL BREVANNES AJ 1 du 03/05/2026**

Accord des 2 clubs pour avancer le match au samedi 02/05/2026 à 19h30.

**55611057 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / GONESSE RC 1 du 03/05/2026.**

Demande de ROSNY SOUS BOIS SO pour décaler le coup d'envoi à 17h00.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de GONESSE RC à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

**55611154 GOURNAY FC 1 / CHELLES AS 1 du 03/05/2026.**

Demande de GOURNAY FC pour décaler le coup d'envoi à 17h45.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CHELLES AS à transmettre au plus tard le jeudi 30/04/2026 – 12h00.

**55611099 LESIGNY USC 1 / TROPS FC 1 du 03/05/2026.**

Courriel de LESIGNY USC demandant le report du match (motif : installations indisponibles – accueil Finales Départementales Féminines).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande ; elle invite le club à proposer un terrain de repli pour sa réunion du 28/04/2026 ; à défaut, le match sera inversé sur les installations de TROPS FC.

La Commission précise que la date du 2<sup>nd</sup> tour est prévue le dimanche 24/05/2026.

**SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

53392239 JA DRANCY 2 / US IVRY 2 du 19/04/2026 (R2/A).

**SENIORS – CHAMPIONNAT****53391835 COURBEVOIE SPORTS 1 / COLOMBIENNE ES 1 reporté 25/04/2026 (R1/B).**

Ce match est décalé au dimanche 26/04/2026.

**53391441 SARCELLES AAS 1 / SAINT DENIS US 1 du 11/04/2026 (R1/A)**

La Commission accuse réception des courriels des 2 clubs avec la liste des joueurs et staff des 2 équipes ayant pris part à cette rencontre.

Elle prend note du complément d'information du club de SARCELLES AAS sur les joueurs blessés :  
APPUAH Morrison → blessure adducteur gauche (2e mi-temps).  
NGONGOLO Halifa → blessure épaule droite (1re mi-temps).

**53393578 PARIS ST GERMAIN FC 2 / SALESIEENNE DE PARIS 1 du 10/05/2026 (R2/D).**

Demande du PARIS ST GERMAIN FC pour avancer le match au samedi 09/05/2026 à 17h30.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement*

déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient la date du match.

**53394303 LILAS FC 2 / ENTENTE SSG 2 du 10/05/2026 (R3/D).**

Demande des LILAS FC pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00.

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF ;

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin de R2 et R3 et pour le Championnat Futsal Féminin), à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Pour des enjeux sécuritaires, la Commission d'Organisation compétente pourra également, après avis de la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, déroger à cette disposition. »

Cette rencontre ayant un enjeu sportif, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient le coup d'envoi du match à 15h00.

**53392651 BLANC MESNIL SF 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 10/05/2026 (R2/B)**

**Rappel.**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 01/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain d'un match ferme à l'équipe Seniors 1 de BLANC MESNIL SF, à compter du 20 avril 2026, la Commission demande au club du BLANC MESNIL SF de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BLANC MESNIL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le jeudi 07 mai 2026 à 12h00, au plus tard.

**U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel:**

53447861 – PAYS FONTAINEBLEAU 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 du 19/04/2026 (R3/C).

**U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel:**

53394966 LUSITANOS ST MAUR 1 / ST DENIS US 1 du 19/04/2026 (R3/B).

**U18 – CHAMPIONNAT**

**53394964 NOISY LE SEC OL. 1 / LUSITANOS ST MAUR 1 reporté au 26/04/2026 (R3/B).**

Courriel de NOISY LE SEC OL. pour décaler le coup d'envoi à 13h00 au stade Allende de NOISY LE SEC. Accord de la Commission sous réserve de l'accorde des LUSITANOS ST MAUR à transmettre au plus tard le vendredi 24/04/2026 – 12h00.

**U17 – CHAMPIONNAT**

**53395497 SENART MOISSY 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 19/04/2026 (R2/A).**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de SENART MOISSY – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

La Commission précise que ce match n'est pas comptabilisé dans la purge de la suspension de terrain du fait du forfait de l'équipe de SENART MOISSY.

**53395512 SENART MOISSY 1 / JEUNES AUBERVILLIERS du 17/05/2026 (R2/A).**

**Rappel.**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/03/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de SENART MOISSY, à compter du 06 avril 2026, la Commission demande au club du SENART MOISSY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de MOISSY CRAMAYEL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 15 mai 2026 à 12h00.

Le 2<sup>ème</sup> match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2026/2027.

**53395893 ORVILLOISE AS 1 / CO VINCENNES 1 du 26/04/2026 (R3/B)**

**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 01/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de ORVILLOISE AS, à compter du 20 avril 2026, la Commission demande au club de l'AS ORVILLOISE de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LOUVRES et PUISEUX EN FRANCE, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 24 avril 2026 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395959 ORVILLOISE AS 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 17/05/2026.

**53396206 CERGY PONTOISE FC 2 / NANTERRE ES 2 du 19/04/2026 (R3/D).**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CERGY PONTOISE FC – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.

**53396871 – JUVISY ACADEMIE / BAGNEUX COM du 19/04/2026 (R3/H).**

La Commission,

Considérant que la Commission Régionale de Discipline du 11/03/2026 a infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERME à l'équipe 1 U17 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 MARS 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et de VIRY CHATILLON, Pris connaissance du courriel de JUVISY ACADEMIE du 17/04/2026 indiquant ne pouvoir proposer de terrain de repli pour ce match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à JUVISY ACADEMIE (non-déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli).

JUVISY ACADEMIE (-1pt; 0 but).

BAGNEUX COM (3pts; 0 but).

De plus,

Considérant que l'équipe de JUVISY ACADEMIE n'a plus de rencontre à domicile pour cette saison 2025-2027,

Considérant que cette équipe n'a purgé aucun match sur cette suspension de terrain,

Informe le club que les 3 matchs de suspension de terrain seront reportés sur la saison 2026-2027.

Etant rappelé qu'à compter de la saison 2026-2027, la division Régionale 3 de ce championnat est « basculée » au niveau départemental avec la création d'une division départemental 1.

Transmis au District de l'ESSONNE DE FOOTBALL pour information.

**U16 – CHAMPIONNAT**

**53397247 FC 93 BOBIGNY 1 / BRETIGNY FCS 2 du 15/03/2026 (R2/A).**

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 15/04/2026 ayant infligé une suspension de terrain de 2 MATCHS ferme à l'équipe 1 U16 du F.C. 93 BOBIGNY, à compter du 04 MAI 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de BOBIGNY.

**Match concerné pour cette saison 2025-2026:****53397274 FC 93 BOBIGNY 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 du 10/05/2026 (R2/A)**

La Commission invite le club du FC 93 BOBIGNY a proposé le nom du terrain de repli accompagné du justificatif Municipal de mise à disposition du terrain.

**Le dernier match de suspension de terrain sera sur la saison 2026-2027.****53397925 – RACING CLUB FRANCE 2 / SEIZIEME ES 1 du 19/04/2026 reporté au 26/04/2026 (R3/D)**

Lecture du courriel de l'ES SEIZIEME demandant que la date de report soit fixée soit le dimanche 03/05/2026 soit le mercredi 06/05/2026.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient la date du 26/04/2026 comme date de report comme indiqué dans son P.V. du 17/04/2026.

**53397923 VAL YERRES CROSNE 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 19/04/2026.**

Lecture des courriels des 2 clubs et de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie du résultat du match sur la FMI (score inversé).

La Commission entérine la victoire de VAL YERRES CROSNE 1-0.

**U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**Finale : le samedi 30 mai 2026 – Complexe Léo Lagrange à BONNEUIL SUR MARNE (horaire à définir).**

55627015 VERSAILLES 78 FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1.

La Commission félicite les 2 clubs finalistes qui seront invités à participer à une réunion d'informations en visio à une date qui sera communiquée ultérieurement.

**U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**2<sup>ème</sup> rappel :**

53402038 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ERMONT A.S. 1 du 11/04/2026 (R3/D).

**U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**Finale : le samedi 30 mai 2026 – Complexe Léo Lagrange à BONNEUIL SUR MARNE (horaire à définir)**

55627014 SARCELLES AAS 1 / LINAS MONTHLERY ESA 1.

La Commission félicite les 2 clubs finalistes qui seront invités à participer à une réunion d'informations en visio à une date qui sera communiquée ultérieurement.

**U14 – CHAMPIONNAT****Régional 2****Poule A****53401596 MONTROUGE FC 92 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 16/05/2026**

Demande de MONTROUGE FC 92 pour décaler le coup d'envoi à 17h30.

S'agissant de la dernière journée de championnat et ce match ayant à ce jour un enjeu sportif pour MONTROUGE FC, la Commission émet un avis défavorable à cette demande, et maintient le match à l'horaire initiale.

Elle précise que toutes les rencontres de cette dernière journée ont été programmées en début de saison à l'horaire officiel (15h30).

**53401592 RED STAR FC 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 09/05/2026.**

Demande du RED STAR FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00 au stade de Marville à ST DENIS.

Accord de la Commission, délai de prévenance suffisant.

**53401589 MASSY 91 FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 09/05/2026.**

Demande de MASSY 91 FC pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 18h00 au stade Robert Diaz de MASSY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ISSY LES MOULINEAUX FC à transmettre au plus tard le jeudi 07/05/2026 – 12h00.

**Poule B**

**53401674 BAGNEUX COM 1 / ACBB 1 du 11/04/2026.**

La Commission accuse réception du courriel de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie sur la FMI.

Elle entérine les participations des joueurs remplaçants comme suit :

BAGNEUX COM :

N°12 SCHNEIDER Camil Adam : n'a pas participé.

N°13 DIALLO Mouhamadou : n'a pas participé.

ACBB :

N°12 GUEYE Joachim : a participé.

N°13 BINI Yanis : a participé.

N°14 MICHEA Malone : a participé.

**Régional 3**

**Poule B**

**53401858 BUSSY ST GEORGES FC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 11/04/2026**

La Commission accuse réception des compositions des équipes et rapport de l'arbitre officiel.

Elle entérine le résultat du match : 1-1.

**Poule C**

**53401935 PALAISEAU U.S. 1 / MELUN FC 2 du 21/03/2026**

La Commission accuse réception de la composition de PALAISEAU US.

**ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel:**

53399266 FC ROMAINVILLE 1 / ATLETICO DE BAGNOLET 1 du 19/04/2026 (R3/D)

53399267 MONTFERMEIL FC 1 / NEUILLY MARNE S.F.C. 1 du 19/04/2026 (R3/D)

**ANCIENS – CHAMPIONNAT**

**53398851 CHI POISSY SGL / CHANTELOUP US du 19/04/2026 (R3/A).**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de CHANTELOUP US – 1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres.